

Liberté Égalité Fraternité

Service : Inspection du 2nd degré Pôle éducatif et pédagogique

Réf : CM/NE N° 001-2023-2024

Affaire suivie par : Catherine MARIVAL IEN-EG lettres-histoire et géographie Nise ETIENNE Assistante Administrative

Tél: 0690 39 07 57 0590 47 81 37

Mél: catherine.marival@ac-guadeloupe.fr

ce.ienet@ac-guadeloupe.fr

Parc d'activités La Providence ZAC de Dothémare BP 480 97183 Les Abymes Cedex Les Abymes, le 25 septembre 2023

L'Inspectrice de l'Education Nationale Lettres-histoire et géographie Madame Catherine MARIVAL

à

Mesdames et messieurs les professeurs de lettres-histoire et géographie S/C de mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Objet : lettre de rentrée 2023

Cette lettre de rentrée comporte des liens hypertextes afin de rendre facilement accessibles les ressources et les sites évoqués.

Chères et chers collègues,

En cette première période de l'année scolaire, face aux actuels enjeux de la voie professionnelle, je souhaite saluer l'investissement qui est le vôtre dans le contexte de profonds bouleversements de la voie professionnelle. Je souhaite la bienvenue aux enseignants qui ont rejoint notre académie, ainsi qu'aux collègues stagiaires et contractuels nouvellement recrutés. Je remercie les professeures qui ont fait valoir leurs droits à la retraite, pour leur engagement au service des élèves et de l'Institution.

Je remercie les professeurs qui ont œuvré pour le bon déroulement des examens et des corrections. Votre engagement a permis qu'ils se déroulent dans des conditions satisfaisantes.

La circulaire de rentrée 2023 détaille les priorités de l'année scolaire 2023-2024 pour une École qui instruit, émancipe et protège. La priorité absolue est de faire de l'École un espace protecteur pour les élèves et les personnels.

Cette lettre est l'occasion de vous présenter les enjeux de nos disciplines, ainsi que les priorités académiques et nationales qui jalonneront cette année scolaire.

Réforme du lycée professionnel

Fruit d'une réflexion collective et d'expérimentations locales, la réforme des lycées professionnels met en œuvre à partir de la rentrée 2023, 12 mesures pour valoriser davantage l'engagement des professeurs au service des élèves et donner des moyens supplémentaires à toute l'équipe éducative.

Les 12 mesures visent à :

- lutter contre le décrochage scolaire ;
- améliorer la réussite dans les poursuites d'études ;
- améliorer l'insertion professionnelle des lycéens.

Parmi les différentes mesures de la réforme, nos disciplines seront particulièrement engagées sur certaines d'entre elles : - mesure n° 2 : permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites en seconde professionnelle.

Pour corriger les fragilités des élèves révélées par les tests de positionnement effectués à l'entrée au lycée, les heures de mathématiques et de français se feront en groupes à effectifs réduits en seconde professionnelle, mais pourront également l'être en 1^{ère} année de CAP. Ces groupes seront organisés sur la base des résultats à ces tests et en fonction de la progression de chaque élève.

Si pour cette rentrée cette mesure est applicable uniquement dans les lycées volontaires, à partir de celle de 2024, elle sera généralisée à tous les lycées professionnels. Fiche DGESCO – Mesure $n^{\circ}2$

- mesure n° 3 : permettre aux élèves de choisir des options.
- mesure n° 4 : organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, soit accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études.

Pour soutenir le projet de chaque élève, l'année de terminale sera transformée et permettra aux lycéens qui souhaitent poursuivre leurs études après l'obtention de leur diplôme, de suivre quatre semaines de cours intensifs d'enseignement généraux et professionnels adaptés pour faciliter l'acquisition des compétences nécessaires à la réussite dans l'enseignement supérieur (1ère session du baccalauréat professionnel 2025).

- mesure n° 5.3 : ouvrir un parcours de consolidation, qui permet de multiplier les chances des bacheliers professionnels qui poursuivent leurs études en BTS, d'obtenir leur diplôme.

Les étudiants issus de la voie professionnelle en grande difficulté en 1ère année de BTS seront repérés lors d'un pré-conseil de classe, qui se tiendra quelques semaines après la rentrée. Ces étudiants se verront alors proposer un parcours de consolidation, pour augmenter leurs chances d'obtenir un BTS.

Cette année, la mesure est expérimentée dans quelques lycées de l'académie et sera généralisée l'an prochain.

- mesure n° 10 : permettre aux professeurs volontaires d'exercer de nouvelles missions rémunérées pour favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves.
- mesure n° 12 : permettre une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel autour du projet de l'élève.
- Page Eduscol Réforme des lycées professionnels

Tests de positionnement

Les tests de positionnement se sont déroulés du 11 au 29 septembre.

Les élèves entrant en seconde professionnelle ou en première année de CAP passent en début d'année des tests de positionnement en français et en mathématiques.

En français, le test en première année de CAP se déroule en deux séquences : une minute de fluence et une séquence de 40 minutes en littératie ; celui en seconde professionnelle se déroule en une séquence de 60 minutes (10 minutes de préparation et 50 minutes de passation).

L'objectif est de permettre aux équipes pédagogiques de **disposer d'éléments objectifs sur certaines compétences des élèves, d'identifier les acquis et les besoins de chaque élève**, en vue de leur proposer un accompagnement personnalisé adapté. Ils fournissent des repères au début de la scolarité des élèves au lycée et n'ont pas vocation à évaluer l'ensemble des compétences d'un élève entrant au lycée professionnel.

Je vous invite fortement à consulter les **fiches d'accompagnement** publiées sur Eduscol. Elles proposent des réflexions didactiques et des pistes pédagogiques et contribueront à **construire le contenu des groupes de besoins ou de compétences** que vous pourrez avoir mis en place (« travailler la compréhension », « comprendre

et savoir lire », « la fluidité de la lecture », « enseigner explicitement la compréhension de l'écrit ou des écrits », « intégrer l'enseignement de la compréhension à l'étude des textes » etc.).

Page Eduscol – Fiches-ressources pour l'accompagnement des élèves

Une priorité : la consolidation des savoirs fondamentaux

En début de seconde professionnelle, 45% des élèves de l'académie présentent une maîtrise satisfaisante des domaines évalués en français (60% au national). En seconde générale et technologique, ce taux atteint 90% (94% au national). Bien qu'ayant toujours des résultats aux évaluations inférieurs aux moyennes nationales, comme toutes les académies d'outre-mer, l'académie progresse plus que le national permettant d'avoir une trajectoire de rattrapage.

Garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves et prévenir les difficultés scolaires répond au double enjeu, d'une part, de l'élévation du niveau général et, d'autre part, de la réduction des inégalités qui apparaissent dès l'école maternelle et se cristallisent rapidement autour de l'inégale maîtrise de ces savoirs.

Je sais votre engagement au service de la promesse républicaine d'une École émancipatrice pour toutes et tous. Cette promesse passe d'abord par la maîtrise des savoirs fondamentaux, condition essentielle de l'égalité des chances.

L'un des enjeux pédagogiques réside dans l'articulation du volet « consolidation » du dispositif de l'accompagnement avec les groupes à effectifs réduits quand ils existent dès cette année (mesure n°2 de la réforme), mais aussi avec les autres enseignements disciplinaires et modalités d'enseignement (les deux autres volets de l'accompagnement, la co-intervention, le chef-d'œuvre).

Aussi, la construction d'une **stratégie pédagogique d'accompagnement** mettant en cohérence les actions des équipes pédagogiques et assurant un **suivi du degré des acquisitions des compétences** des élèves requiert un pilotage concerté.

Plus que jamais, **l'approche par compétences** est essentielle, tant du point de vue de la validation des examens que de l'insertion professionnelle.

Evolution de l'épreuve de Culture Générale et Expression en BTS

L'épreuve de Culture générale et expression en BTS évolue à partir de la session de 2025, donc dès l'année scolaire 2023-2024 pour la cohorte des étudiants arrivant en BTS.

Les changements à noter :

- la disparition de la synthèse de document ;
- un seul thème d'étude en seconde année renouvelé annuellement –, mais plus de thème en première année, au cours de laquelle les professeurs disposeront d'une latitude accrue pour travailler le développement, la remédiation, l'approfondissement des connaissances et des compétences de lecture/compréhension, d'expression, d'écriture des élèves ;
- des progressions axées sur l'appropriation des textes et la compréhension, l'écriture, l'ouverture créative, la culture générale, la diversification des exercices, non exclusivement centrés sur la préparation à l'avance des épreuves ;
- une épreuve de contrôle final qui s'inscrit dans la continuité de celle du baccalauréat professionnel, notamment en ce qui concerne les compétences d'écriture, et du baccalauréat technologique, avec l'exercice de l'essai. Elle présente bien sûr un palier en matière d'exigence, dans la réflexion attendue, le développement des réponses et la finesse des références.

Comme l'arrêté qu'il remplace, le texte présente des situations d'évaluation pour le CCF. L'Inspection Générale rappelle qu' « il n'y a aucun changement réglementaire sur ce point : les rares BTS évaluant la CGE en CCF continueront de le faire, tandis la grande majorité des BTS adoptera comme aujourd'hui l'épreuve ponctuelle finale. »

☞ L'arrêté du 13 juillet 2023 relatif aux objectifs et contenus de l'enseignement de culture générale et expression, aux compétences travaillées et à la définition de l'épreuve de culture générale et expression du brevet de technicien supérieur publié au JORF n°0177 du 2 août 2023

	Su	et ze	ero l	ΒT	'S	C	GΕ	« I	Dans	ma	maisc	n	>>
--	----	-------	-------	----	----	---	----	-----	------	----	-------	---	-----------------

_

¹ Sources : dossier de presse − Réformer les lycées professionnels mai 2023 ; Portraits de territoires 2022 Acquis des élèves et performance des établissements, DEPP ; Andreu S. et al., 2023, "Test de positionnement de début de seconde 2022 : des résultats contrastés selon les caractéristiques des élèves et des établissements", Note d'Information, n° 23.04, DEPP

Education à la citoyenneté

Adossé à l'ensemble des enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique, l'éducation aux médias et à l'information, et participant du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, le parcours citoyen concourt à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans les sociétés démocratiques.

Lieu d'émancipation par le savoir, mais aussi lieu d'éducation et de transmission de valeurs, de construction d'une conscience civique, l'École contribue de manière décisive à susciter, soutenir et promouvoir l'engagement des élèves.

Si cet enjeu doit s'inscrire dans le quotidien de la classe, il peut également se déployer à travers des dispositifs et des actions éducatives particuliers.

• Classes et lycées engagés

À partir de la rentrée 2023, le nouveau label « classes et lycées engagés » valorise et renforce la dynamique portée par de nombreux établissements.

Le label « classe engagée » ou « lycée engagé » permettra à des élèves de seconde et de première année de CAP de bénéficier d'un projet pédagogique annuel proposant des contenus et initiatives autour de l'engagement et s'inscrivant dans les actions éducatives et les enseignements quotidiens. L'intégration du séjour de cohésion du service national universel (SNU) est l'une des constituantes et un pilier du projet pédagogique de la classe engagée.

La labellisation sera définie en fonction de la thématique du projet de classe déterminée selon les dominantes suivantes : - défense et mémoire,

- sport et jeux olympiques et paralympiques,
- environnement,
- résilience et prévention des risques.
- ☞ Note de service du 23-6-2023 publiée au BO n°26 du 29 juin 2023
- Page MENJS Page Eduscol

Actions éducatives

Les pages du ministère et d'Eduscol présentent les actions qui suivent, mais je vous enverrai au fur et à mesure les modalités de mise en œuvre académiques.

Concours National de la Résistance et de la Déportation – Thème 2023-2024 : "Résister à la Déportation en France et en Europe".

Concours La Flamme de l'égalité - Thème 2023-2024 : "Résister à l'esclavage : survivre, s'opposer, se révolter".

Concours Découvrons notre Constitution - Afin de permettre aux élèves de mieux appréhender les grands principes au fondement de notre République et de ses institutions démocratiques.

InitiaDROIT – Intervention d'avocats bénévoles du Barreau de Guadeloupe-Saint-Martin-Saint-Barthélémy dans les établissements scolaires du secondaire.

PRogramme Académique de Formation

Comme vous le savez, la formation s'inscrit dans une démarche de développement professionnel continu, sur toute la carrière, particulièrement dans ce contexte de transformation et de réforme de la voie professionnelle. Le PRogramme Académique de Formation (PRAF) pour nos disciplines est publié sur le site de l'EAFC.

Les nouvelles orientations ministérielles relayées et mises en œuvre par l'Ecole Académique de Formation Continue de l'académie de Guadeloupe visent *graduellement* la réalisation des **formations hors du temps d'enseignement**.

Les dates des formations disciplinaires vous seront progressivement communiquées afin de permettre, si elles correspondent à des heures d'enseignement, des déplacements de ces heures en amont ou en aval de la formation ou des remplacements de courte durée.

Madame Pascale Garcia-Ruiz, professeure de lettres-histoire géographie au LPO Carnot et correspondante de formation, en lien avec l'inspection, l'EAFC et le groupe de formateurs, vous assure de sa disponibilité, notamment en cas de difficulté pour vous inscrire (Pascale.Garcia-Ruiz@ac-guadeloupe.fr).

Je saisis l'occasion pour remercier chacune et chacun des formateurs, pour le travail réalisé dans l'accompagnement de ses pairs et la construction de ressources, particulièrement au regard des nouvelles directives relatives aux modalités de la formation continue.

Comme vous le savez, j'utilise votre messagerie professionnelle académique pour communiquer avec vous. Je vous invite à la consulter régulièrement, ainsi que le site académique disciplinaire. A ce propos, madame Yannick Elatré, professeure de lettres-histoire géographie au LPO Coëffin, est l'Interlocutrice Académique au Numérique.

L'année scolaire 2023-2024 est une opportunité de célébrer au cœur de l'École les valeurs du sport olympique et paralympique portées notamment par la charte olympique : engagement, excellence, égalité, respect, amitié, inclusion et partage.

Chères et chers collègues, je sais pouvoir compter sur vous et sur l'intensité de votre engagement au service des élèves. Au travers de vos pratiques d'enseignement, des réflexions et des actions que vous menez, vous contribuez à la vivacité de nos disciplines et au projet global de formation de l'élève, citoyen en devenir, qui prend progressivement conscience de ses droits, de ses devoirs et de ses responsabilités.

Je reste à votre écoute et mobilisée à vos côtés durant cette année scolaire que je vous souhaite innovante et riche en réussites.

Catherine MARIVAL IEN-EG lettres-histoire et géographie